



## MESURE DES EMISSIONS DE COV NATURELS ET DE FORMALDEHYDE PAR LES CONTREPLAQUES SYNTHESE DES RESULTATS DES CAMPAGNES D'ESSAI 2011 ET 2012

Une étude menée en 2011 et 2012 a permis de fournir aux fabricants de contreplaqués français un premier ordre de grandeur sur les émissions de COV et de formaldéhyde de leurs produits et de les aider dans la mise en place de l'étiquetage réglementaire des produits de construction et de décoration (arrêté du 19 avril 2011). Elle a aussi permis de démontrer que le seul paramètre réellement discriminant sur le niveau d'émission en formaldéhyde était la nature de la colle.

## MEASUREMENT OF VOC AND FORMALDEHYDE EMISSIONS FROM PLYWOODS - RESULT SUMMARY FROM TEST CAMPAIGNS CARRIED OUT IN 2011 AND 2012

The aim of this study is to compare the barrier effect of melamine impregnated decorative papers to formaldehyde emissions according their paper basis weight (65 and 125 g/m<sup>2</sup>).

Results concluded that papers usually used for melamine faced board manufacturing have similar physico-chemical properties (fiber and lignin content, morphologic analysis of fibers).

On the other hand, a difference on mineral filler and paper porosity was carried out.

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr).

## FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.